

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Protection de l'environnement : un geste pour la planète



Photo: Hirma EKILA

Les deux mannequins militent pour le recyclage des déchets plastiques.

OAE
Libreville/Gabon

AFIN de clôturer en beauté la semaine africaine du climat tenue à Libreville du 29 août au 2 septembre 2022, Kamel Ismail

Hawore et Lino Mokonzi, deux Gabonais d'une trentaine d'années, ont décidé de rendre hommage d'une manière particulière à cette semaine dédiée au climat, à la protection de l'environnement et de l'écosystème. Ces jeunes mannequins

de profession, soucieux de l'avenir de la planète et de l'environnement, ont ainsi voulu associer mode et militantisme, en faisant de leurs tenues, des symboles de lutte contre la pollution. "Nos vêtements sont à l'image de la cause

que nous défendons. Ils sont composés de déchets plastiques afin de montrer qu'on peut en faire des œuvres d'art et leur donner une seconde vie", expliquent-ils. Puis, ajoutent que les déchets plastiques utilisés pour confec-

ner leurs tenues ont pour objectif de sensibiliser, afin que chacun prenne conscience que la protection de l'environnement est un sujet qui nous concerne tous. C'est, entre autres, sur ce geste d'une jeunesse consciente des effets de la

pollution sur l'environnement que s'est achevée cette semaine africaine du climat 2022. Une semaine qui avait pour objectif de trouver des solutions aux problèmes climatiques et environnementaux à l'échelle planétaire.

Éducation : changement de tête à l'Alliance chrétienne

IMM
Libreville/Gabon

JEAN-LOUIS Aimé Ibouanga, inspecteur, est le nouveau DG qui présidera désormais aux destinées de l'ordre d'enseignement confessionnel de l'Église de l'Alliance chrétienne et missionnaire du Gabon. Il a pris officiellement ses fonctions à la suite de la cérémonie d'installation présidée lundi par Clément Leyinda, secrétaire général de la congrégation religieuse. Le promu a apprécié l'œuvre de son prédécesseur avant de reconnaître l'ampleur des responsabilités et des défis qui l'attendent. " Je compte sur

la dynamique de toutes les intelligences dont regorge l'institution pour la développer. Mais c'est au pied du mur qu'on juge le maçon ", a-t-il dit. Il remplace à ce poste son ancien encadreur pédagogique, Henriette Mengue, admise à la retraite, qui s'est investie 15 ans durant dans le développement de l'œuvre scolaire par la construction de plusieurs établissements primaires et secondaires à travers le pays. " Fais de la construction et du développement de l'ordre d'enseignement ton cheval de bataille pour que l'éducation gagne ", a-t-elle conseillé en s'adressant à son successeur.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES CABINET DU MINISTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 9 septembre 2022
Appel d'offres : N°009/MTPEI/ROUTES-PAT/2022
Nom du projet : Travaux de traitement des points singuliers au carrefour SNI à Owendo
Source de financement : Budget Général de l'Etat, exercice 2022

1. OBJET

Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des infrastructures lance un appel d'offres national pour la réalisation travaux de traitement des points singuliers au carrefour SNI à Owendo dans le cadre des projets visant à améliorer les conditions de circulation dans les communes de Libreville, Akanda et Owendo.

Ces travaux comprennent :

- la réparation des sections de chaussée dégradées ;
- la réparation des nids de poule sans purge ;
- la réparation des nids de poule avec purge ;
- l'entretien des ouvrages d'assainissement.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

N° lot	Type travaux	Commune	Itinéraires	Surface (m²)
1	Traitement de nids de poule sans purge	Owendo	Carrefour SNI – Montée cité SNI	1030
	Traitement de nids de poule avec purge	Owendo	Carrefour Ecole Nationale de Gendarmerie	550
Total				1 580

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures

Léon Amel BOUNDA BALONZI

cières effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce montant sera de 100 000 FCFA pour les PME disposant d'un agrément PME.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures
Secrétariat Général
Direction Générale des Etudes d'Infrastructures
sise au 6ème étage de l'ancien bâtiment
Tél : (241) 011.72.43.82

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée dans le Dossier d'appel d'offres (DAO) au plus tard le **29 septembre 2022 à 10 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission de **six (6) millions de francs CFA**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **29 septembre 2022 à 11 heures 30 minutes**.

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pédro HNTSALOYANE